Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_206-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Eric DYEVRE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER

Monsieur Eric DYEVRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2025/206 – ATTRIBUTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CLÔTURE ET DE L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE ALAIN COLAS – (2025-15)

Présents : 29 **Représentés** : 04 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_206-DE

Un marché de travaux a été attribué pour la réfection complète de la clôture et de l'entrée de l'école Alain Colas, en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

À la suite de sujétions imprévisibles et afin de réaliser ces travaux de réfection, des modifications techniques et des adaptations sont apparues en cours de chantier et nécessitent la passation d'un avenant pour le lot 1 du marché, pour le montant indiqué ci-dessous :

N° lot	Désignation	Entreprise	Montant € HT Lot	Montant € HT Avenant	% d'augmentation
1	TERRASSEMENT - VRD - GROS OEUVRE	EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE	21 291,15	4 549,34 €	
Décomposé comme suit :					
	Réfection des têtes de poteaux de portail		/	2 227,48 €	**10,4620**
	Longrine entre poteaux ***(sujétions imprévisibles)***		/	2 321,86 €	**10,9053**
	TOTAL Lot avenanté :		**21 291,15**	4 549,34	
	TOTAL Autres lots :		**111 512,85**		
	TOTAL Marché :		**132 804,00**	4 549,34	**3,4256**

Le montant de l'avenant s'établit à 4 549,34 € HT décomposé en :

- 10,4620 % en travaux supplémentaires et,
- 10,9053 % en sujétions imprévisibles,

Ce qui représente 21,3673 % pour l'ensemble du lot 1 et 3,4256 % des 2 lots du marché.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1531.1 ;

VU le Code de la Commande publique (ordonnance du 26 novembre 2018 et décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2018 du 26 novembre 2018 ;

VU la délibération N°2023-036 en date du 13 avril 2023 relative à la modification des délégations du Conseil municipal au Maire, notamment l'alinéa 4°, en matière de passation des marchés et accords-cadres (augmentation des seuils de la délégation) ;

VU la décision N°2025/174 en date du 26 juin 2025 relative à l'attribution du marché de travaux de réfection complète de la clôture et de l'entrée de l'école Alain Colas, pour les lots 1 et 2 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission de suivi de contrats du 26 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 31 voix POUR, Monsieur le Maire et M LE GUIFFANT, ne prenant pas part au vote :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_206-DE

DECIDE

Article 1er : D'approuver la décision de la commission de suivi de contrats concernant l'approbation de l'avenant pour le lot 1 à l'entreprise ci-dessus et pour le montant indiqué.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cet avenant.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Eric DYEVRE

Le Maire

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 18 DEC. 2025 et affichée en Mairie, le 18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_206-DE